



COMMUNIQUE DU MOUVEMENT POUR L'ADOPTION SANS FRONTIERES

Lors d'une émission d'Europe1 diffusée le 4 juin 2007 entre 13h30 et 14h00, la directrice de l'Agence Française de l'Adoption (AFA), Madame de Choiseul, interrogée sur le tirage au sort pour les dossiers Vietnam a affirmé que cette décision avait été prise à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'AFA, dans lequel siègeraient des représentants des associations familiales.

Il s'agit là d'une information erronée. En aucun cas, les associations de parents adoptifs n'ont participé au choix de ce mode de « classement ». Rappelons que le MASF a estimé qu'il constitue une atteinte à la dignité tant pour les parents que pour les enfants.

Conformément à la loi du 4 juillet 2005 portant création de l'AFA et aux décrets d'application qui lui sont relatifs, la participation des associations de parents adoptifs au Conseil d'Administration de l'AFA a été écartée. Cette décision allait totalement à l'encontre de notre souhait et des promesses du ministre Philippe Bas lors des débats parlementaires qui ont précédé le vote de cette loi. Les associations ont été reléguées dans un comité de suivi qui se réunit deux fois par an, sans pouvoir décisionnaire. Il s'est pour l'instant formellement réuni une seule fois au cours de la première année.